5e année - No 14 Septembre 1967

Le Lancéen

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DU PETIT-LANCY
paraissant en février, juin, septembre et novembre

Rédacteur responsable : Pierre Beyeler
63, av. du Petit-Lancy - Tél. 42 58 61

C.C.P. 12-2062

Publicité : François Sprüngli - 8, place des Ormeaux, Petit-Lancy - Tél. 42 43 21
Administration : Imprimerie Genevoise - 12, rue des Mouettes - Tél. 42 55 20

éditorial

Septembre, mois de la rentrée, synonyme pour tous de la reprise du travail, de l'école, des obligations et de la vie minutée.

A l'aide des réserves de santé, de bonne humeur et des belles résolutions envisagées pendant les mois de vacances, attelons-nous avec sagesse aux tâches qui nous attendent, soyons courageux, conséquents, fixons bien le harnais des devoirs, mais sachons aussi sourire à la vie, à notre prochain.

Vivons tous un bel automne ; adultes, parents, épaulez nos jeunes au seuil de leur nouvelle année scolaire et ensemble, avec confiance, reprenons le travail.

L'Association des Intérêts du Petit-Lancy rend hommage à M. Paul Dardel

Notre association a organisé, le mercredi 21 juin, une soirée privée en l'honneur de M. Dardel, président d'honneur.

Les membres du comité entouraient le président en charge, M. Pierre Beyeler. La soirée débuta par un repas préparé par M. Aguet, notre maître-queue et servi par quelques membres.

Agé de 77 ans, M. Dardel s'occupa de l'Association pendant plus de 30 ans et fut son président de nombreuses années. Son but, travailler pour les « gosses » et les rendre heureux. Au cours de ses fonctions, combien de fois M. Dardel se rendit-il dans le Jura pour acheter les sapins de Noël et les ramener à Lancy... Se représente-t-on bien la part de travail et les responsabilités qu'il assumait lors de la préparation de ces fêtes de Noël des écoles où chaque enfant reçoit un cornet bien garni... ; tout cela, pour donner de la joie et encore de la joie aux enfants.

Des fleurs avaient été offertes, l'après-midi, à Mme Dardel, retenue à Genève par la maladie. Mme Dardel fut une précieuse collaboratrice pour son mari et s'occupa tout spécialement de la distribution des cornets de Noël aux petits ne fréquentant pas encore l'école.

Ayant reçu une magnifique channe, M. Dardel, très ému, remercia chacun de l'avoir entouré d'amitié à l'occasion de cette soirée, dont il gardera un souvenir inoubliable.

Le président en charge remplit la channe de frais vin blanc et chacun but la gorgée d'amitié. C'est dans une ambiance joyeuse et sympathique que se termina cette réunion, dont le souvenir sera précieusement conservé dans le livre d'or de l'Association.

E.

La protection civile... une nécessité absolue

L'automne 1967 sera une grande date à inscrire dans l'histoire de la protection civile de notre canton, car c'est dès cette époque que les nombreuses personnes affectées à la nouvelle organisation sont appelées à y participer de façon active. Pas toutes à la fois bien sûr, puisqu'elles sont au nombre de 20 000 environ, mais à un rythme hebdomadaire qui s'étendra sur une douzaine d'années.

Lors des « cours d'introduction » d'une durée de quelques jours — qui constituent le premier échelon de l'instruction — toutes les explications sont naturellement données quant à l'utilité de la protection civile, et le rôle qu'elle peut être appelée à jouer en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, de graves accidents et, ce qu'à Dieu ne plaise, lors d'un conflit armé. Toutefois et étant donné la nouveauté de la protection civile, telle qu'elle est actuellement mise en place sur l'ensemble du territoire helvétique, mais étant donné surtout qu'elle constitue une sorte d'assurance contre des risques de tous genres, et enfin en tenant compte de toutes les notions nouvelles qu'elle apporte à une bonne partie de notre population : secourisme, lutte contre les incendies, etc., il apparaît indispensable de donner la plus large audience possible à la dite protection civile.

C'est à quoi nous allons nous employer, en résumant les choses bien sûr, car il serait facile de montrer que ce besoin de protection mutuelle est aussi vieux que le monde..., l'« opération Arche de Noé » en étant une des premières manifestations !

Comme il serait facile de prouver — chiffre à l'appui — que dans un conflit armé l'arrière est beaucoup plus touché que le front, et que le nombre des victimes est beaucoup plus élevé parmi la population civile que parmi les soldats. C'est d'ailleurs l'ampleur des destructions de la dernière guerre mondiale qui incite certains à penser que toutes les mesures qui peuvent être prises seront inutiles face aux nouvelles armes, et qu'il est donc superflu de prendre n'importe quelle mesure de protection. Raisonnement simpliste, qui ressemble fort au comportement de l'autruche, et dont on voit vite où il peut nous mener. Cela d'autant plus, et nous ne le répéterons jamais assez, que la protection telle qu'elle est conçue chez nous peut être utile tous les jours, dans n'importe quelle circonstance, et que sur plus d'un point elle rejoint et recouvre la sécurité dans les entreprises. Que l'on songe simplement à un incendie dans un grand magasin — et l'exemple de celui de Bruxelles est encore là dans nos esprits — pour se persuader que des mesures générales doivent être prises dans de nombreux domaines, et surtout coordonnées. Cet exemple valant pour n'importe quelle catastrophe : tremblement de terre, inondation, rupture de barrage, accident ferroviaire, d'avion, etc. Et ce n'est pas parce que la Providence nous a épargnés dans tous ces domaines, que l'on peut et doit ignorer tous ces dangers qui sont en puissance.

Un article constitutionnel
des lois et règlements

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil fédéral a d'abord présenté au peuple suisse un article constitutionnel — qui a été adopté — puis aux Chambres fédérales un projet de loi traitant de cet ensemble qui constitue la protection civile suisse. Loi acceptée par le Conseil national et le Conseil des Etats — qui n'a pas donné lieu à un référendum, et donc acceptée implicitement par le peuple — datée du 23 mars 1962, et entrée en vigueur le 1er janvier 1963. Une ordonnance d'exécution a également été mise au point, tandis qu'une loi plus récente traite de tout ce qui touche aux constructions de protection civile, et aux abris en particulier. Disons à ce propos que la Suisse — après de longues et minutieuses recherches — a été le premier pays à établir une doctrine dans le domaine des abris.

Sans entrer dans les détails de la loi fédérale du 23.3.1962, nous pensons intéressant d'en analyser quelques-uns des points essentiels.

A l'article 1, on lit d'abord que « la protection civile est un élément de la défense nationale », puis plus loin on précise que les diverses formations peuvent être appelées à porter des secours urgents en cas de catastrophes.

En ce qui concerne les affectations, elles touchent *obligatoirement les hommes âgés de 20 à 60 ans ne faisant pas ou plus de service militaire. Les femmes*, qui n'ont aucune obligation légale dans le cadre de la protection civile, mais dont la collaboration est indispensable, peuvent s'engager volontairement. Il en est de même des hommes à partir de 60 ans. Les personnes — hommes et femmes — ne possédant pas la nationalité suisse peuvent également être incorporées dans certains organismes de protection. A propos des affectations obligatoires, il est bon de signaler la base d'appréciation

Le mot du Président

Ami lecteur, je te pardonne ! Nous nous étions quittés fraîchement, t'en souvient-il ? Mais avec la pose de l'été, de repos des vacances, notre optimisme est revenu. Chacun a repris son travail avec tous ces fardeaux qui, s'ils pèsent à l'épaule, enrichissent ceux qui les portent. Nous l'avons aussi retrouvé, ce Petit-Lancy déjà un peu brumeux le matin, un peu sombre le soir. C'est notre patrie la plus petite et la plus familière. Nous lui appartenons, elle nous appartient. Efforçons-nous de l'aimer davantage, de lui donner un peu de nous-même, chacun selon ses moyens mais tous ensemble. Elle nous le revaudra généreusement comme elle l'a fait pour nos aînés, nous faisant don de la vraie richesse, la seule qui compte vraiment, celle du cœur.

Fanfare

La Fanfare de Lancy a tenu son assemblée générale le mardi 6 juin 1967 au Café du Commerce, son siège. Après avoir entendu, discuté et approuvé les différents rapports sur l'exercice écoulé, les membres on élu le nouveau comité. Il se présente de la manière suivante :

Président : Gustave Sehr,
route du Pont-Butin 70, tél. 43 84 32 ;
Vice-président : Georges Blanc ;
Secrétaire : Georges Yersin ;
Vice-secrétaire : Otto Burri ;
Trésorier : Henri Garin ;
Vice-trésorier : Georges Semoroz ;
Economе : Fernand Gilliéron ;
Membres adjoints : Gustave Rey, Jean-Paul Gay, René Ruffieux, Robert Rochat ;
Directeur : Maurice Ducret ;
Sous-directeur : René Ruffieux.

Au cours de l'assemblée, le Président remit des prix d'ancienneté à MM.
Bozzetti Bruno, 30 ans d'activité ;
Kunzi René, 30 ans d'activité ;
Gilliéron, 20 ans d'activité.

Le président leur adressa les félicitations de tous, les remercia de leur dévouement, de leur assiduité et souhaita de les voir, tous trois, encore de nombreuses années dans les rangs de la Fanfare.

L'assemblée se termina par le bon verre de l'amitié.

COURS D'ÉLÈVES : MARDI à 19 H.
(Solfège, instrument et tambour)
RÉPÉTITION : MARDI A 20 H. 30

NOTRE AGENCE DE LANCY-ONEX

au Centre commercial Caroll

est à votre disposition

pour toutes vos opérations bancaires

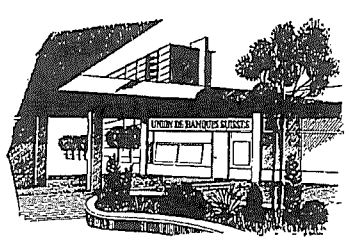

UNION DE BANQUES SUISSES

SUBS G

SIÈGE : RUE DU RHONE 8 ET DOUZE AGENCES A GENÈVE

biolley sport
Centre Caroll, ch. Caroline 18 a - Petit Lancy
Téléphone 42 20 26
Camping - Montagne - Football
Confection
Parking facile

FREDY RICHARD
COMBUSTIBLES - CHAUFFAGES - ARTS MENAGERS
DEPOSITAIRE GAZ PROPANOR
2, Rond-Point Jonction - 7, rue de la Fontaine
Nouveau : 9, rue de Chantepoulet

FLEURS
Minaflor
A. Frey
Centre Commercial Caroll
Petit-Lancy - Genève Téléphone 42 22 93
Livraison à domicile

La protection civile... une nécessité absolue

que l'on trouve dans l'Ordonnance fédérale, à savoir que :

« Quiconque est apte à travailler est, en règle générale, apte à servir dans la protection civile ».

Mais il est bon de répéter que la protection civile est impensable sans une large participation féminine, et que dans le domaine du volontariat — et au moment voulu — les femmes devront faire le geste que l'on attend d'elles !

Le chef local
et les diverses formations communales

Pour en revenir à la loi fédérale, et si les directives générales viennent de la Confédération — tandis que les cantons répondent des dites directives — il appartient aux communes, principales responsables de la protection civile, d'exécuter sur leurs territoires les mesures prises.

Cette obligation touche toutes les communes comprenant des agglomérations de 1000 habitants ou plus, où les habitations sont, totalement ou partiellement, implantées en ordre serré.

En fonction de cet article de la loi fédérale, le Conseil d'Etat genevois a décrété que les *villes et communes suivantes sont soumises à la dite obligation:* Genève (ville), Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, Versoix et Veyrier.

Il est bon de préciser que les autres communes du canton sont tenues de constituer un corps de sapeurs-pompiers de guerre.

Dans chacune des 14 villes et communes genevoises citées plus haut, sont créés :

a) des organismes de protection locaux, comprenant un certain nombre de services — suivant l'importance de la commune — tels que : transmissions - liaisons, sapeurs - pompiers de guerre, pionniers, technique, sanitaire, atomique - biologique - chimique, aide aux sans-abris, ravitaillement et subsistance, etc.

b) des organismes de protection d'établissement, dans toutes les entreprises occupant 100 personnes et plus, et les établissements hospitaliers comptant 50 lits et plus.

c) des gardes d'immeubles, dont le rôle sur place est de première importance.

Afin de surveiller l'exécution de toutes les mesures prises dans la commune, de diriger l'organisme local, et d'assurer la collaboration entre celui-ci et les organismes d'établissement et les gardes-d'immeubles, l'autorité communale désigne une personne qualifiée portant le titre de chef local (ou chef communal). Celui-ci est alors responsable de l'exécution de sa mission devant l'autorité communale.

Les chefs locaux de notre canton ont suivi un cours fédéral ; ils participent chaque mois à un rapport, et ils ont déjà accompli un énorme travail : comprenant entre autres, la mise au point des divers plans, l'analyse de la commune qui doit tenir compte de tous les éléments entrant en ligne de compte, et touchant la protection des gens et des biens, etc.

En ce qui concerne la commune de Lancy, les importantes fonctions de chef local ont été confiées à M. Marius Robattel.

M. H. Rosselet, conseiller administratif, en étant le principal responsable.

Une structure particulière à Genève

Il est intéressant de noter ici que pour le canton de Genève, et en tenant compte de la grande agglomération urbaine, une structure particulière a été admise, qui en plus des organismes locaux — constituant le premier échelon d'intervention — comporte un deuxième échelon disposant de puissants moyens. Ce deuxième échelon dépend d'un chef cantonal, qui coordonne toute l'action, y compris celle des groupements de sécurité : eau, gaz, électricité, égouts, et qui peut requérir l'aide des deux bataillons de P.A. attribués à Genève.

Toujours en tenant compte de la situation particulière de Genève, le service cantonal de la protection civile, dirigé par M. E. Reymann — qui dépend depuis le début de l'année du Département de l'intérieur, et donc de M. G. Duboule, conseiller d'Etat — a bien voulu prendre en charge l'organisation des « Cours d'introduction » et cela dans le magnifique et tout récent « *Centre d'instruction de Bernex* »... qui ne peut pas être plus civil dans sa conception, dans sa construction, et dans l'esprit qui y règne !

Voici donc évoqué l'essentiel de ce qui constitue la base même de la protection civile en Suisse, et plus particulièrement l'organisation genevoise. A quoi il faudrait ajouter *les droits et devoirs* du personnel affecté à la protection civile (solde, indemnité pour perte de salaire, assurance maladie et accident, comme aussi — et dans une certaine mesure — diminution du montant de la taxe militaire) ainsi que les dispositions pénales prévues dans la loi, et la possibilité de recours accordée à celui qui est astreint de servir.

Comme il faudrait aussi parler des subventions accordées par les diverses instances intéressées, et de la *construction des abris,* ce dernier objet méritant une étude à part. La règle générale étant que dans toute construction nouvelle, sur le territoire des communes astreintes, il est obligatoire de prévoir des abris.

Pour terminer cet exposé, nous précisons qu'à part les instances officielles, et en pleine collaboration avec elles, l'Association genevoise de la protection des civils (AGPC) s'efforce de promouvoir la notion nouvelle de la protection civile dans notre canton. Cette protection civile qui ne semble pas devoir susciter d'opposition, puisque son but essentiel est axé sur l'entraide humaine et la sauvegarde des gens et des biens dans n'importe quelle circonstance !

J. Chevalier,

président de la Commission d'information de l'AGPC

GRAND & FILS
Comestibles
Poissons - Volailles - Gibier
20, rue Caroline Tél. 42 57 40
CENTRE COMMERCIAL DE CAROLL
PETIT-LANCY Tél. 42 51 60

Mercerie - Laine
Lingerie - Chemiserie
CENTRE COMMERCIAL CAROLL
H. FRIGGERI Téléphone 42 74 29

institut de beauté
yvette valance
esthéticienne diplômée
2, ch. de la caroline - 1213 petit-lancy
téléphone 43 44 30
tous traitements de beauté
épilation définitive
produits biologique yvoma
produits végétaux dr babor
ouvert de 10 à 12 h. et de 14 à 19 heures
fermé le jeudi

JOUETS HOGARLAN
vous offre un très grand choix en
JOUETS - JEUX - FARCES
ARTICLES DES FETES
Trains Märklin
Articles pour tous les âges
Ch. de la Caroline 4 Petit-Lancy
derrière poste provisoire - Tél. 43 08 76
Cité Hogarlan

BLANCHISSERIE
DES ORMEAUX
Th. Ferrê
PETIT-LANCY Tél. 42 70 93
Lavage et séchage à la campagne

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
A. Comtat
PETIT-LANCY
Téléphone 42 59 64 On porte à domicile

STATION-SERVICE CAROLL
MAX et MARCEL ALBRECHT
Lavage et entretien, pneus, batteries,
taillage des pneus - équilibrage des roues
Centre commercial Caroll
Chemin de la Caroline 18 a - Petit-Lancy
Téléphone 42 99 84

SERRURERIE
Pierre GUILLERMIN
Grand-Lancy Tél. 42 29 03
Garages préfabriqués P.G.

IMPRIMERIE GENEVOISE
VICTOR CHEVALIER
Tous travaux d'impression
12, rue des Mouettes - Genève - Ø 42 55 20

MARBRERIE - SCULPTURE
Maison fondée en 1927
Marcel Gailloud
Diplômé à l'exposition internationale de 1938
Route de St-Georges 75 - Petit-Lancy
Genève Téléphone 42 50 50

BRASSERIE
LANCY-PARC
Route de Chancy
Petit-Lancy
ED. BURGISSER
Tél. 43 40 80
3 Jeux de quilles automatiques

CAFÉ-BRASSERIE
DES ORMEAUX
M. PERRUCHOUD
Son « entrecôte maison »
Ses spécialités
Son steak au poivre flambé
et ses mets de brasserie
Téléphone 42 48 10 Genève

GARAGE
du PETIT-LANCY
Jean PETER
43, rte de Chancy Tél. 42 49 04
Concessionnaire SHELL

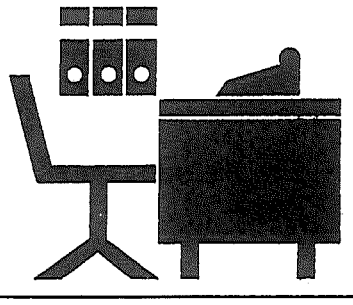

baumann-jeanneret
PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU
3, bd Georges-Favon Tél. (022) 24 22 10 Genève
MEUBLES ET MACHINES DE BUREAU
8, rue de l'Arquebuse Tél. (022) 25 33 10 Genève

DROGUERIE DE CAROLL
Centre commercial
Téléphone 42 11 11 Service à domicile
Escompte 7 1/2 %
(Sauf sur spécialités réglementées)
Nouveau gérant : J.F. SUMMERMATTER

AMAG
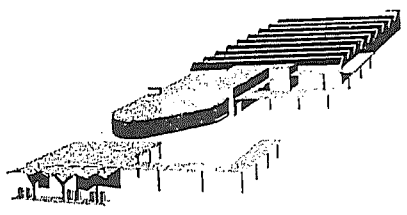
Agence
VW, Ghia-Karmann, Chrysler,
Plymouth, Dodge, Dart, Valiant
Saint-Georges - Route Pont-Butin
Tél. 42 80 00
Exposition permanente
de 30 voitures neuves
et 100 d'occasion
Café, Snack-bar, Kiosque
300 places de stationnement
Bus No 2 + Service Amag-Centre ville

Service Esso Lancy-Parc
Eugène BRON
Rue des Bossons Tél. 43 34 50
Lavage - Graissage - Lavage Self-Service
Vulcanisation - Pneus - Batteries
Equilibrage

Et les écrivains de chez nous ?

Des auteurs genevois ? Naturellement, nous en connaissons ! répondent mille voix. Rousseau : « Jean-Jacques, aime ton pays »... Les Confessions, l'éducation des enfants, le Devin du Village au carillon de Saint-Pierre. Et puis, Rodolphe Toepffer voyageant en zig-zags avec ses élèves et le racontant avec quelle drôlerie ! Oui, voilà des auteurs de chez nous dont on n'ignore pas la présence dans la littérature d'expression française ; les dictionnaires les citent et chacun en a, au moins, entendu parler. Mais Petit-Senn, Carteret, Vallette, Monnier (sans énumérer ceux qui les ont précédés, accompagnés, suivis) ? Qu'évoquent ces noms pour les habitants de notre canton ? Beaucoup ne les rattachent à rien du tout ; ceux qui s'enracinent ici depuis peu sont évidemment du nombre. Beaucoup d'autres savent tout juste que, dans notre ville en pleine crise de croissance, souffrant d'éruptions de béton et de carrosseries, des rues portent ces noms-là ; on se doute que quelque mérite, politique ou artistique, le justifie, mais combien cherchent à en savoir plus long ?

Et René-Louis Piachaud, et Pierre Girard, disparus depuis peu d'années ? Là, notre mémoire réagit plus fidèlement, dessine peut-être une silhouette, dresse l'image de l'homme sur un fond de pages imprimées ou manuscrites ; oui, on sait ce que fut celui-ci ou celui-là dans notre ville. Pourtant, l'oubli balayera son souvenir nourri trop pauvrement ; si peu lisent ce qu'il a écrit ! A leur tour, les Piachaud, les Girard ne représenteront plus, pour les habitants de la grande Genève de l'an 2000, que des noms de rues. A moins qu'on ne se décide à ne plus dédaigner ces richesses sur papier, à en prendre possession et à les explorer ; elles sont nôtres, elles sont pour ceux de Genève un message essentiel et, plus généralement, elles offrent une confirmation ou un complément à l'apport des grands écrivains français. Qui se chargera de les transmettre comme une chose vivante ?

Je pense à ceux qui enseignent la langue et la littérature française et qui seraient bien placés pour mettre en valeur cette part de notre héritage : la sensibilité et la pensée des écrivains genevois de jadis, de naguère, d'aujourd'hui, qui répondent à la sensibilité et à la pensée inexprimées des Genevois de toujours — à ceux qui sont plus ou moins anciennement liés au pays comme à ceux qui sont en voie d'assimilation.

Il y a aussi, dans tous les milieux, ceux qui vouent aux auteurs genevois un amour contagieux ; je me souviens de cette humble habitante de la Vieille-Ville qui lisait avec délectation Philippe Monnier et sut transmettre ce goût jusqu'à son petit-fils.

A l'heure où Genève s'enfle, où sur son esprit soufflent les vents venus des quatre coins du monde, il est nécessaire de garder bien en main et dans le cœur tout ce qui constitue le trésor issu de notre sol, de notre passé, de notre vie présente: nos chansons, notre langage, nos peintures, nos paysages, et les œuvres savoureuses, ou sensibles, ou profondes de nos écrivains et de nos poètes. Garder cette richesse non pas en secret comme des avares, mais pour l'élever dans la lumière, la montrer à tous, la faire aimer et admirer.

Pour honorer et remercier ceux qui, à Genève, au cours des siècles, ont tenu le rôle nécessaire, difficile parfois, sous-estimé presque toujours, d'écrivain et de poète, il ne suffit pas de réserver à quelques-uns d'entre-eux une place étroite dans certains manuels ou certains cours, et de leur consacrer ici et là un choix de textes, une anthologie. Il faut saisir toutes les occasions de faire entendre leurs voix. C'est pourquoi dans un de ces villages genevois (Daleroze les a chantés, Monnier a écrit « Mon village »), au Petit-Lancy, salle de réunion, le 7 novembre 1967, une soirée sera consacrée à quelques auteurs genevois du XIXe et du XXe siècles ; elle s'intitulera : UN AIR DE GENÈVE... un air qui, nous l'espérons, vous paraîtra bon et vivifiant à respirer.

Du côté de la Mairie...

En sa séance du 5 juillet 1967, le Conseil municipal a décidé d'acquérir des hoirs de Mme feu Piller, la maison et le terrain de cette dernière situés 8, chemin de la Station, pour le prix de Fr. 45 000,—.

SALON LAVOIR
Mme TOGNI
av. Louis-Bertrand
Tél. 42 75 46

Charles BERTOLINI
GYPSERIE - PEINTURE
1, avenue des Morgines
Téléphone 43 03 93

M. Muccinelli
Ebénisterie - Menuiserie
Agencement
1, chemin des Vignes 1213 Petit-Lancy
Téléphone 42 69 15

FIM S.A.
Fabrique de mètres
34, av. Louis-Bertrand
Petit-Lancy
Tél. 42 71 40

MATÉRIAUX DU SALÈVE
A. ASTIÉ
Sable - Gravier
Terrassement
Petit-Lancy Tél. 42 47 70

Boulangerie - Pâtisserie
Confiserie
Café-Restaurant « Caroll »
G. Allenbach-Calame
Tél. 42 11 34

LE RIO
CAFÉ-BAR
Christian MARTIN
2-4, ch. de la Caroline
1213 Petit-Lancy
Tél. 43 72 44

Cordonnerie H. SAVARY
Prend et livre à domicile
Tél. 42 51 95 19, av. Petit-Lancy

CYCLES - MOTOS - VELOMOTEURS
Agences : Pony - Garelli - Cady - Victoria
Mobylette - Mondia
Francis BEACCO
Mécanicien diplômé
37, av. des Morgines 1213 Petit-Lancy
Tél. 43 68 10

Autohall Métropole
CONCESSIONNAIRE
Ford
Route du Pont-Butin Petit-Lancy
Tél. 42 50 00

Paul DALLOZ
ALIMENTATION GENERALE
Boucherie - Charcuterie
47, av. des Morgines Tél. 43 57 43
Service à domicile

market
alimentation
CAROLL Petit-Lancy
ONEX Cité-Nouvelle
GRAND-LANCY
59, rte du Grand-Lancy
Faites-en votre profit: VENDREDI 10 % ESCOMPTE

Cordonnerie LANCY-PARC
Ultra-moderne
Réparations soignées - Prix modérés
Parcage facile
M. BROYE, Maîtrise fédérale
Tél. 43 23 43

CAFÉ-RESTAURANT-BAR
DU
Stand de St-Georges
Route du Pont-Butin Tél. 42 52 66
Salles pour sociétés et banquets

Enseignes
Peinture
Papiers-peints
CH. REINHARDT
Petit-Lancy - Tél. 42 51 16

Leçons de musique
PIANO, FLUTE DOUCE et GUITARE
Raymond TURIAN
18, av. du Plateau Petit-Lancy
Tél. 42 60 70 ou 42 50 44

CAFÉ - RESTAURANT
de Saint-Georges
Menu du jour - Fondue bourguignonne
Ses spécialités au fromage
FAMILLE CHAMOREL-MORARD
10, av. du Cimetière Tél. 42 56 58

FAVORISEZ
NOS
ANNONCEURS

LANCÉENS!
ADHEREZ
A NOTRE
ASSOCIATION
SOUTENEZ
VOTRE JOURNAL
Cotisation annuelle Fr. 5.—
CCP 12-062

MODE

Du nouveau de Paris

L'offensive du long

Le long s'est longtemps tenu sur la réserve. Aujourd'hui, il attaque. Ricci, Patou, Dior, St. Laurent et beaucoup d'autres ont joué la même carte. Tout comme d'ailleurs Lara, la séduisante héroïne du roman fameux de Boris Pasternak, le Dr Jivago. Si bien que le long a passé du livre à l'écran, de l'écran aux salons de la haute-couture, et qu'on le verra bientôt dans la rue.

Nous rencontrerons sous peu le « Lara-look », des manteaux arrêtés à mi-mollets; des capes, des manteaux et tailleurs assortis de capes — taillés dans des draps de laine, des flanelles, et des tweeds de laine ; unis, à carreaux ou rayés — portés avec des bottes ou des bas de laine, réchauffés de longues écharpes de laine. A côté d'une mode courte et pratique, Paris fête le retour du romantisme.

T comme Taille

La taille fait une rentrée en force. On la souligne au moyen de ceintures sur les manteaux, robes et tailleurs. Chez Patou, on a une façon bien à soi, très seyante, de la mettre en valeur par des effets de blousons et parties tricotées. Pour accompagner ces proportions nouvelles, le maître-bottier Roger Vivier a créé des chaussures élégantes, aux talons rehaussés mais toujours confortables, qui retrouvent la ligne Louis XV.

Outre cette taille marquée à sa hauteur naturelle, on en retrouve cependant d'autres, nonchalamment glissées vers le haut ou vers le bas. Si Patou a opté pour la nature, St. Laurent est monté le plus haut, Dior descendu le plus bas. Chez Ricci, des tailleurs-tubes à jaquettes longues, coupées d'un seul jet, la laissent tout juste deviner.

La morale de l'histoire ? Commencer dès maintenant à resserrer les ceintures.

et T comme Tweed

Le grand amour, la folie, le chic dans le vent, c'est le tweed de laine, travaillé en mille variations, sous mille aspects divers : manteaux et capes d'une belle ampleur, pantalons, costumes et accessoires, ensembles « Tout-Tweed ». Il n'y eut jamais telle palette, tant pour les tons que pour les structures : tweed Donegal, sec, au tweed élégant et moelleux ; tweed ton-sur-ton, au tweed moucheté de couleurs ; tweed uni, au tweed bigarré.

Mais qui dit T comme Tweed doit continuer par C comme Chanel. Les plus beaux tweeds du monde ont défilé, sous le regard de Coco Chanel vivante, âgée de 84 ans, et sous celui de son portrait géant, brossé par une Américaine du nom de Pike. Dans des assemblages très personnels, jouant audacieusement des couleurs et des structures, les immortels tweeds de Chanel, devenus les immortels « petits » Chanel, ont été comme toujours très applaudis.

Ensemble long manteau et jupe-culotte assortie en tweed de laine à chevrons marron et blanc, de Nina Ricci. Le manteau, doublé de tricot rouge vif, est simple boutonnage et a quatre poches plaquées. Il est porté sur une jupe-culotte très large et une blouse longue à la Russe, en crêpe de laine tête de nègre.

Manteau-cape en velours reversible pure laine vierge, noir uni et rayé. Col droit et boutonnage à brides sur le côté. Dessous : tailleur à veste longue et près du corps en drap pure laine rouge vif. Col chemisier, découpes et martingale. Genouillères de laine tricotée marine. Créé par Philippe Venet.

DÈS LE 25 SEPTEMBRE

Cours de diction les lundis à 16 h. 30 sous la direction de Mlle Suzy DERAINE, 1er prix et certificat d'étude du CONSERVATOIRE DE GENÈVE avec la collaboration de Noëlle SYLVAIN, des émissions enfantines de Radio suisse romande

Prix du cours : Fr. 15,— par mois. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Eardley, 1, pl. des Ormeaux, téléphone 42 72 15, ou Ecole du Petit-Lancy, et Mme Magnin, Ecole Cérésole.

Le plus grand HLM de Suisse

Le 18 septembre 1967, par une fin d'après-midi déjà automnale, les monte-charge extérieurs des constructeurs J.-E. Perret transportèrent les invités de la SDCG et de MM. Honegger Frères le long d'une paroi de 16 étages. L'arrivée sur la terrasse est impressionnante, le béton est roi et au pied de ce tripode, l'agglomération et la campagne genevoises s'étendent, telles une maquette, maquette abritant tous les problèmes humains.

Très démocratiquement, officiels, cadres et ouvriers célébrèrent, sur le chantier, la cérémonie traditionnelle du bouquet de l'Ensemble HLM Etoile-Palettes, avenue des Communes-Réunies, au Grand-Lancy.

M. Jacques Honegger dit sa satisfaction d'avoir pu mener à terme avec rapidité et succès ce projet. Il rappela que la première pierre a été posée en novembre 1965 et que les premiers locataires s'installeront dans leurs appartements en novembre 1967, soit deux ans après le début des travaux. Il introduisit les deux autres orateurs, M. Ruffieux, président du Département du commerce et de l'industrie et M. Pierre Martin, entrepreneur.

M. Ruffieux se félicita de l'esprit de coopération entre les secteurs privés et publics qui a présidé au financement de l'ouvrage et souligna que l'Etat a le devoir de mettre à la disposition de chacun un logement doté de confort, à des prix raisonnables. M. Martin se fit le porte-parole de 50 de ses confrères et remercia le bureau Honegger, les contremaîtres et les ouvriers pour le travail accompli. Il cita quelques chiffres qui font réfléchir : l'Ensemble comprend 12 immeubles de 15 étages chacun et 450 garages, soit 669 appartements avec un total de 2207 pièces. Son cubage est de 210 000 m.³, ce qui a nécessité un déplacement de 100 000 m.³ de terre évacuée par 33 000 camions. Il a fallu la mise en place de 24 000 m.³ de béton, demandant l'utilisation de 8000 tonnes de ciment et 150 wagons de fer à béton, soit 1 500 000 kilos d'armatures mises en place dans les dalles, les piliers et les sommiers, etc. 110 000 éléments de dalles préfabriqués ont été utilisés ; on posa 5000 portes et 1270 fenêtres. L'ouvrage pèse 62 000 tonnes, soit 9 fois le poids de la Tour Eifel.

Pense-t-on toujours avec assez de sérieux et de reconnaissance à tous ceux qui ont fait preuve de courage, de ténacité, d'intelligence pour mener à bien leur idée et faire de Lancy une ville pilote. Sait-on que la commune de Lancy — qui compte aujourd'hui 18 500 habitants — passera, au printemps 1968, avec le concours des 2000 personnes qui logeront dans le bloc Etoile-Palettes, le cap des 20 000 habitants ?

Il est bon de rappeler qu'en Suisse, Genève est le canton qui a le plus investi dans la construction par tête d'habitant.

A tous ceux qui ont su voir, penser en termes d'aujourd'hui et surtout de demain, nous disons notre gratitude et souhaitons que brille bien haut cette nouvelle Etoile dans les armes de Lancy.

E. Eardley-Schurch

Le *Lancéen* voudrait devenir le journal des deux Lancy, ces deux Lancy formant une seule et même ville...

Lecteurs de la rive droite de l'Aire, donnez-nous votre avis ; seriez-vous d'accord de vous joindre à nous ?

Renseignements officiels

Conseil administratif

M. Charles Babel, *maire* ;
M. Alphonse Bernasconi ;
M. Henry Rosselet.

Conseil municipal

M. Henry Bourgeois, *président* ;
M. Roger Wursten, *vice-président* ;
M. Bernard Magnin, *secrétaire*.

Conseillers municipaux :

M. Berta ;
Mme Besson ;
M. Bosonnet ;
Mme Cremona ;
MM. Buchi ;
Dunand ;
Dupont ;
Mme Eardley ;
MM. Flukiger ;
Gueissaz ;
Gygi ;
Laederach ;
Lance ;
Käser ;
Martin ;
Metral ;
Renaud ;
Rey ;
Rivollet ;
Mme Ryser ;
Mme Schmidt ;
MM. Sprüngli ;
Thomassin ;
Wuillemin.

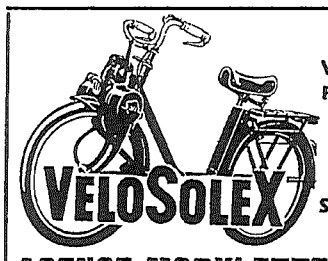

VELOSOLEX
Fr. 458.—
AGENCE MOBYLETTE
Cycles POCHAT
Petit-Lancy Tél. 42 66 25 - Grand-Lancy Tél. 42 23 88

CORDONNERIES SCHWEITZER
à votre service...
23, rue des deux-ponts — jonction
22 bis, rue de saint-jean — saint-jean
76, rue de lausanne — angle butini
33, route de veyrier — carouge
6, rue de la confédération — centre

LA RASCASSE
FRÖHLICH-KOHLER
Comestibles
Poissons - Volailles - Vins
8, Place des Ormeaux - Petit-Lancy - Genève
Téléphone (022) 42 77 27

Louis GUTMANN
PEINTURE - PLATRERIE
PAPIERS PEINTS
Petit-Lancy Tél. 43 08 61 - 42 69 94

Les écoles de Lancy face à l'évolution démographique

Ce sujet très vaste et d'actualité doit intéresser les parents, les enfants et les contribuables de la Ville de Lancy.

L'éducation de nos enfants est une grande tâche pour tous, un investissement tant matériel que moral à très long terme, qui doit être « payant », pour ceux qui la font avec toute leur intelligence et tout leur cœur, à l'exemple de J.-H. Pestalozzi, ce grand pédagogue suisse, qui s'est acquis une réputation universelle.

Car demain, ces enfants, qui seront devenus des parents, des citoyens, devront eux aussi résoudre les problèmes qui seront posés à leur génération.

Notre commune de Lancy, qui vivait depuis des décennies au rythme lent et paisible d'une existence typiquement villageoise, s'est peu développée ; mais, brusquement, après la dernière guerre, tout a changé. Une évolution démographique très rapide s'est manifestée ; il fallait pourvoir au besoin toujours grandissant de logements, de bâtiments publics divers, de constructions d'écoles.

Lancy n'a pas échappé à cette règle, bien au contraire.

Vu l'augmentation constante de la population, ces dernières années, due principalement à la création des nouveaux bâtiments de la « Caroline » et des « Palettes », notre commune a passé de 7500 habitants, en 1961, à environ 18 000 habitants, en 1966, franchissant ainsi le cap des 10 000 habitants et devenant la Ville de Lancy. Parallèlement, le nombre des enfants a passé de 650 à 1550.

Pour la rentrée des classes de septembre 1966, il fallait assurer 2010 places pour les écoliers. Conscientes de ce problème, les Autorités de Lancy ont chargé, en 1962, deux éminents architectes de faire une étude générale sur les besoins futurs en bâtiments scolaires, et sur leur répartition dans le temps.

Cette étude révélait le besoin d'unités scolaires réparties comme suit :

en 1964-1965	Ecole Caroline	— 1 unité scolaire	= 16 classes
	Ecole Palettes	— 2 unités scolaires	= 32 classes
en 1967	Ecole Surville	— 1 unité scolaire	= 16 classes
en 1968	Ecole Verju	— 1 unité scolaire	= 16 classes
en 1970	Ecole Les Mouilles	— 1 unité scolaire	= 16 classes
en 1973	Ecole Claire-Vue	— 1 unité scolaire	= 16 classes

Après des études et un concours d'architecture, le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Lancy décidèrent de confier l'édification des bâtiments scolaires à M. P. Waltenspühl, architecte à Genève, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale qui remporta le premier prix.

Les crédits nécessaires furent votés pour la construction d'une unité scolaire, soit 16 classes, plus annexes à la « Caroline », dont le coût s'éleva à 4 700 000,— francs environ, et de 2 unités scolaires, soit 32 classes, aux « Palettes » (coût : 8 300 000,— francs).

L'école de la « Caroline » est aujourd'hui terminée et occupée par les écoliers depuis septembre 1966. Aux « Palettes », la moitié des classes est achevée et en service depuis septembre 1966, également. Dans l'autre secteur, les écoliers occuperont les locaux en septembre 1967. Ce seront donc au total 48 classes, plus salles de gymnastique, de rythmique et de conférences, qui auront été construites ces dernières années.

Tous ces groupes scolaires ont été conçus de manière à présenter une grande flexibilité fonctionnelle, afin qu'il soit possible d'adapter les bâtiments aussi bien aux à-coups de l'évolution démographique qu'aux idées nouvelles d'une pédagogie vivante.

Il est également important de savoir que tous les terrains sur lesquels ont été édifiés ces deux groupes scolaires, ont été mis gratuitement à la disposition de la commune, après de longues discussions, entre nos Autorités et les groupes constructeurs d'immeubles voisins, jouxtant ces écoles.

Nous espérons à juste titre que ce capital « écoles » est un des meilleurs placements pour l'avenir de la Ville de Lancy, et celui de ses enfants ; c'est dans cet esprit qu'ont œuvré sans cesse le Conseil administratif, le Conseil municipal, et Messieurs les architectes.

P. M.

Joseph Bregnard
CARROSSERIE DU PETIT-LANCY
28 a, rte du Pont-Butin - Petit-Lancy
Téléphone 42 39 39

FERBLANTERIE-PLOMBERIE
Installations sanitaires
Fernand BARBEY
Chemin de l'Epargne 4
Petit-Lancy Tél. 42 55 08

Pharmacie du Petit-Lancy
4, avenue Louis-Bertrand
Service à domicile
Téléphone 42 52 59

GIROD & PITTET
ÉLECTRICITÉ
PETIT-LANCY
Tél. 43 22 13 (17 h. 30 à 18 h. 30)

BOULANGERIE - PATISSERIE
E SPINA
PETIT-LANCY - GENÈVE
4, avenue Louis-Bertrand 4
Se recommande
Téléphone 42 55 80

Adentand
TEINTURIER
GRAND-LANCY Tél. 42 23 26
Pierre-Fatio 4 Tél. 24 11 51

S. SELLA & FILS
Gypserie - Peinture
Petite maçonnerie
PETIT-LANCY Tél. 42 57 73

ENSEIGNES DECORA
DÉCORATION
MICHEL CHILLER
5, rue Bergalone GENÈVE

Café du Commerce
H. GARIN
Petit-Lancy
Téléphone 42 54 80
SALLE DE SOCIÉTÉ

Pour vos transformations de jardin,
vos rocailles et travaux de pierres
Une seule bonne adresse :
Werner BUCHI
18, av. du Petit-Lancy
Téléphone 42 70 98

GARNITURE AUTOS - TAPISSIER
H. DUVOISIN
PETIT-LANCY - GENÈVE
7, chemin du Progrès
Téléphone 42 70 84

ROSSET FLEURISTE-DECORATEUR
GENEVE
6-8, Confédération
Tél. 24 61 21
PETIT-LANCY
79, rte de St-Georges
Tél. 42 53 45

BELAZ & BISSAT
VOLVO GARAGE
CARROSSERIE DES TOURS
VENTES - RÉPARATIONS
87, RUE DE LYON
(Place des Charmilles)
Ø (022) 44 61 40 / 44 61 49
Tôlerie - Peinture au four
13, RUE JACQUES - GROSSELIN
Ø (022) 426020 CAROUGE
RENAULT

CAFÉ-RESTAURANT
BEAU-SITE
Ses spécialités :
Tournedos et filets mignons aux morilles
Scampis à l'américaine
Chef de cuisine : HENRI COTTET
Téléphone 42 47 90

54 ans au service des lancéens
Boucherie - Charcuterie - Traiteur
G. BRUNIER
Téléphonez au 42 49 77... on vous livrera

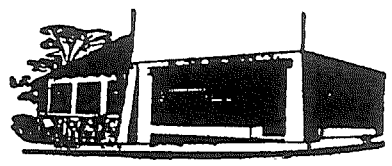
Baltzinger
ALIMENTATION - MERCERIE - JOUETS
PETIT-LANCY - GENÈVE - TÉL. 42 50 73

Lancy-Sports F.C.

Notre grand club de football, avec un effectif de plus de 150 joueurs, sous la direction de son dévoué président, W. Buchi, est prêt pour ce début de saison 1967-1968. Notre équipe fanion, qui dispute le Championnat de 2e ligue, a repris sérieusement l'entraînement sous les ordres de M. Théodoloz. L'équipe aura, à 1-2 éléments près, la même composition que la saison passée. Tous nos joueurs sont restés fidèles au club ; nous n'avons enregistré qu'un seul départ, celui de Cugier qui nous avait été prêté par le C.S. Chênois. Par contre, nous enregistrons quelques arrivées. Attendons les premiers matches de championnat pour juger de leur valeur.

Notre 2e continuera d'être suivie par R. Dentand, aidé par J.-P. Emaldi. Notre ami Robert n'aura aucun souci vu le renfort apporté par plusieurs juniors qui viennent de passer seniors. La 3e, composée en grande partie par des éléments moins jeunes, sera suivie par R. Gex.

La section junior sera présidée, dès cette saison, par Maurice Dupraz, ancien joueur de 1ère, qui a bien voulu accepter cette lourde charge.

M. Roagna entraînera les A ; M. Pateck les B ; M. Loup les C. Nous espérons, à la suite du fort recrutement, inscrire 5 équipes juniors en championnat, soit : 1 équipe A, 2 B, 2 C. Il nous faut absolument trouver des personnes pour les accompagner lors des matches. Nous lançons un appel aux papas de nos jeunes ou à toutes personnes qui voudraient se dévouer pour nos juniors. De futurs champions se dessinent déjà chez nos petits ; ceux-ci sont l'avenir du club ; nous devons y vouer tous nos efforts.

Nous demandons également aux habitants de notre commune de venir, chaque fois qu'ils le peuvent, encourager nos joueurs lors des matches ; ceci sera un stimulant pour nos sportifs et pour le comité.

Le comité pour la saison 1967-1968 se compose ainsi :

Président : W. Buchi ;
Vice-présidents : J.-P. Emaldi et R. Pittet ;
Trésorier : B. Gobet ;
Secrétaire : Louis Terrier ;
Responsables techniques : R. Wursten et U. Chassot ;
2e équipe : R. Dentand ;
3e équipe : R. Gex ;
Juniors : M. Dupraz ;
Econome : B. Dupont ;
Membres : J. Courtois, R. Maire et L. Guttmann.

COIFFURE
A. Coquoz
DAMES ET MESSIEURS
COUPE HARDY par spécialistes
Pl. des Ormeaux 2 - Petit-Lancy - Tél. 42 71 31

Michel Dallinge
GYPSERIE-PEINTURE
8 ter, ch. du Banc-Béni
Petit-Lancy Tél. 42 83 31

A. Bodmer
HORTICULTEUR-FLEURISTE
PETIT-LANCY - GENEVE
Tél. 42 55 25 - App. 42 61 90

Créations - Coiffure - Parfumerie
DAMES MESSIEURS
RICHARD
Centre commercial « CAROLL »
Téléphone 42 12 16 Grand Parking

DROGUERIE des Recluses
G. PENEY - Petit-Lancy
Téléphone 42 74 22 - Genève

Boulangerie - Pâtisserie
Pierre Maillard
Ses gâteaux aux noix
38, rte de Chancy Petit-Lancy

Le camp cadet romand

Cette année, le traditionnel Camp Cadet romand, qui réunit les cadets de Genève, Vaud et Neuchâtel, a eu lieu cet été à Chézard-Saint-Martin, dans le canton de Neuchâtel. Ce charmant village est situé au pied du Jura, parmi les forêts et les pâturages.

Notre section, qui compte environ 45 membres, a envoyé une délégation d'une dizaine d'enfants.

Toute cette jeunesse grouillante a été répartie par les organisateurs dans 8 camps séparés les uns des autres, mais reliés entre eux soit par téléphone, soit par radio. Le quartier général disposait en outre d'une jeep pour distribuer le courrier et ravitailler les estomacs affamés.

Chaque camp eut des activités diverses, mais ce fut certainement le camp junior qui remporta le plus de succès. Ses raiders ont exploré la célèbre grotte de la Beaume de Longeaigue, profonde de 520 mètres. Cette expédition a dû malheureusement être écourtée par suite d'ennuis techniques. Malgré tout, ce fut une aventure merveilleuse, où il fallut traverser une rivière souterraine en bateau pneumatique, grimper à des échelles de cordes, ramper dans des boyaux, et passer une nuit dans le gouffre... De la vraie spéléo, quoi !

Les cadets, eux, ont effectué un raid de plusieurs jours dans le Jura. Ils ont escaladé le Chasseral avec leur équipement, tentes et marmites y compris. Tous furent contents d'arriver au sommet afin de pouvoir déposer leurs lourds fardeaux et souffler un peu.

D'autres attractions ont encore marqué cette rencontre. Le camp où se trouvaient la plupart de nos Lancéens a construit un poste de radio. Les enfants sont même parvenus à capter la tour de contrôle de l'aérodrome militaire de Payerne, à leur plus grande joie. Ils eurent également droit à la visite d'Unionistes américains qui ne parlaient pas un traître mot de français... Mais, avec les mains, on se comprend toujours !

Ce camp restera gravé longtemps dans la mémoire des participants qui ont été unanimes à déclarer qu'il fut le plus réussi des quatre qui eurent lieu jusqu'à ce jour.

Pierre Leutert

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO :

— Les Jeunes nous confieront leurs impressions de voyage ;
— M. Waldvogel nous présentera le corps des sauveteurs auxiliaires.

ALIMENTATION GÉNÉRALE
Henri PERRET
Route de Chancy 27 - Petit-Lancy
Service à domicile
Téléphone 42 69 43

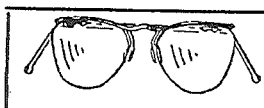
PERRET
Opticien diplômé
service express
Ordonnances - Réparations
GENEVE
au centre : 14, rue du Perron, tél. 24 17 94
CAROUGE
2, av. de la Praille, tél. 42 17 42
PETIT-LANCY
30, ch. des Maisonnettes, tél. privé 42 57 66

MARBRERIE SCULPTURE
E. BAUQUIS
18, av. du Cimetière de St-Georges
Téléphone 42 51 88

Fleurs Vachoux
LIVRE ET EXPEDIE PARTOUT
Tél. 42 67 33
GROS ET DÉTAIL

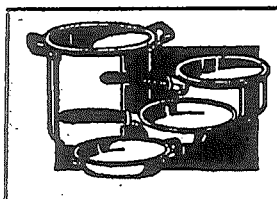
Installat. sanitaires
Articles ménage
Cadeaux
Quincaillerie
BRUNO BOZZETTI
2, av. Louis-Bertrand Petit-Lancy
Tél. 42 74 60 (privé 42 51 13)
Ouvert samedi après-midi

Au centre du Petit-Lancy
CORDONNERIE
installation moderne
G. STEUDLER
Pl. des Ormeaux 4, Petit-Lancy, Tél. 42 72 66

GRUTLI
Société suisse de secours mutuels
Assurance en cas de maladie et d'accident
Fondée en 1873
Genève-Centre
Place St-Gervais Tél. 31 81 50
Entrée : 2, rue Vallin
Ouvert le matin : de 10 h. à 11 h. 45
après-midi : de 13 h. à 16 heures
Fermé le samedi

Agence de Lancy
Tour du Pré Monnard
72, route du Pont-Butin
Téléphone 43 44 88
Ouvert tous les jours de 10 h. à 12 heures
et de 14 h. à 17 heures
Fermé le samedi

ASSURANCES
1. des soins médico-pharmaceutiques.
2. d'une indemnité journalière.
3. complémentaire en cas d'hospitalisation.
4. d'une indemnité journalière à paiement différé.
5. des frais de traitement hospitalier.
6. des patients privés.